

## Le Sénat donne une lueur d'espoir aux jeunes entreprises innovantes

**ECRIT PAR**



**Chantale HOUZELLE**

Après les longs mois de bras de fer avec les pouvoirs publics qui ont suivi le rabetage du statut JEI, les jeunes entreprises innovantes ont enfin une lueur d'espoir. En votant la semaine dernière un amendement défendu par la socialiste Nicole Bricq, rapporteuse générale de la commission des Finances, le Sénat a ouvert une porte vers la restauration de ce dispositif fiscal instauré en 2004. Le texte demande le rétablissement de l'exonération des charges sociales patronales à taux plein pour une période de huit ans, donc la suppression de leur dégressivité et de leur plafonnement décrétés en janvier dernier (« Les Echos » du 25/10/2011).

En contrepartie, cet amendement propose de supprimer l'exonération de l'impôt sur les sociétés, au-delà de trois exercices bénéficiaires. Soutenu par plusieurs associations (France Biotech, Croissance Plus, Afdel...), il sera examiné début décembre par une commission mixte paritaire, avant de revenir à l'Assemblée nationale. Campant sur ses positions, le gouvernement fait pour l'heure la sourde oreille aux demandes des entreprises, qui mettent en avant le risque pour leur pérennité.